

TARIFICATION 2016/2017 – ECOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

CONSIDERANT que le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs 2016/2017,

CONSIDERANT qu'il est proposé de maintenir les tarifs de la grille 2015/2016 :

TARIFS 2016/2017	
ENFANT / ADOLESCENT LANDIVISIEN	144 €
ENFANT / ADOLESCENT NON LANDIVISIEN	188 €
ETUDIANT LANDIVISIEN ET NON LANDIVISIEN	199 €

CONSIDERANT qu'il est proposé de reconduire la dégressivité appliquée les années précédentes :

- moins 15 % pour le 2ème enfant,
- moins 20 % pour le 3ème enfant et plus.

CONSIDERANT que, depuis la rentrée 2010-2011, il est appliqué « un coup de pouce » aux enfants landivisiens en fonction du quotient familial calculé par la CAF/MSA :

Quotient familial	Propositions de déduction/enfant
< et = à 300 €	45 € / an
entre 301 € et 400 €	35 € / an
entre 401 € et 500 €	25 € / an
entre 501 € et 600 €	15 € / an
entre 601 € et 700 €	10 € / an
entre 701 € et 900 €	7 € / an

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Daniel PERVES, Adjoint au Maire,

VU l'avis favorable de la commission « Culture - Patrimoine » en date du 11 mars 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les tarifs précités et l'application de la formule « coup de pouce ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 25 mars 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le.... **06 AVR. 2016**
Et de la publication, le... **31 MARS 2016**...
Fait à Landivisiau, le. **25 MARS 2016**.....
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Pascal Nantel, is written below the text.

Reçu à la Préfecture
du Finistère le
-7 AVR. 2016